

Groupe FIM. Emploi et handicap

Le handicap n'est pas un frein à l'emploi

Jeudi après-midi, le groupe FIM organisait un colloque sur le thème : emploi et handicap, la différence en plus. Geneviève Gosselin-Fleury, députée de la Manche, était la marraine de l'événement.

à 6 %. Elle impose une sanction plus sévère pour les entreprises qui ne respectent pas cette obligation en augmentant le montant de la contribution à l'Agefiph. Elle apporte aussi quelques améliorations comme l'aménagement des horaires, l'aide à l'emploi pour les entreprises employant des personnes lourdement handicapées ou encore une réforme du travail en milieu protégé. Ce dernier point était d'ailleurs le thème d'une table ronde ce jeudi.

La Manche donne l'exemple

Chaque année, 55 millions d'euros sont consacrés aux personnes handicapées et les initiatives sont nombreuses, à l'image de l'entreprise Lecaux qui a fondé une filiale adaptée aux personnes en situation de handicap : HandiPrint. Créée en 2010, elle compte une soixantaine de salariés et a remporté le trophée des entrepreneurs de la Manche en



Les intervenants, dont la députée Geneviève Gosselin-Fleury, se sont succédé au pupitre.

2014. Parmi ses salariés, certains ont même pu intégrer une entreprise ordinaire après leur expérience à HandiPrint.

La preuve, s'il en faut, que l'intégration est possible et qu'elle passe simplement par une adaptation du travail.

C'était aussi l'objectif des tables rondes : expliquer quelles étaient les possibilités de financement, les solutions à choisir pour employer une personne handicapée, et les multiples avantages qu'employeurs et employés pou-

vaient en retirer. L'après-midi a ainsi été riche en enseignements et le public nombreux la preuve que les Manchois sont sensibles au sujet.

Lydie BLAIZOT

Que dit la loi ?

La première table ronde était un rappel à la loi, avec les nouveautés incluses dans celle du 11 février 2005. C'est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition claire du handicap, avec les principaux axes de travail et avancées qu'elle permet, notamment en termes de ressources, de scolarité, d'emploi, d'accessibilité ou de participation à la vie citoyenne.

En termes d'emploi, elle fixe toujours l'obligation d'emploi



Il y avait du monde pour ce colloque.